

PROTOCOLE OUVERTURE DE L'ACCUEIL JEUNES - COVID 19

Du 20 mai au 02 juin 2020

Modalités d'accueil des enfants appliquées à partir du lundi 20 mai 2020

OBJECTIFS

Les objectifs de cet accueil :

- Ouvrir un lieu de socialisation pour la jeunesse sur notre territoire
- Permettre aux jeunes de se retrouver entre pairs
- Créer un espace de parole sur l'expérience du confinement et de la crise sanitaire
- Garantir la sécurité morale, affective et physique des jeunes accueillis

ACCUEIL

Conditions d'accueil :

Les enfants doivent impérativement être inscrits en précisant les jours et heures d'accueil demandés

Si l'effectif d'enfants inscrits est supérieur à notre capacité d'accueil, une sélection sera faite selon certains critères prioritaires :

- Enfants du personnel soignant, de la gendarmerie nationale et des pompiers.
- Enfants dont les deux parents ont l'obligation d'être sur leur lieu de travail et dont l'emploi du temps n'est pas modifiable justifiée par une attestation de leur employeur.
- Les enfants qui peuvent être gardés par un parent ou pour qui un autre moyen de garde est envisageable ne sont pas prioritaires.

Ne seront pas acceptés les enfants :

- Qui ne sont pas scolarisés au collège, le jour même pour le mercredi.
- Qui présenteraient un ou plusieurs symptômes évoquant le Covid 19 (chaque matin les parents ont l'obligation de prendre la température de leur enfant avant de l'emmener à l'école ou dans un accueil de loisirs. Celle-ci ne doit pas être supérieure à 37.8°C)
- Dont l'équipe n'a pas dossier d'inscription et le justificatif de l'employeur en cas de sureffectif.

Nous nous réservons le droit de prendre la température de votre enfant en cas de doute dès l'entrée au centre.

Fonctionnement de cet accueil :

- Des affichages indiqueront la démarche à suivre.
- Les entrées et les départs seront échelonnés pour respecter la distanciation physique obligatoire.
- Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'accueil.
- Un protocole de nettoyage sera appliqué avant et après l'accueil des enfants afin de garantir la sécurité sanitaire de tous.

Les modalités de mise en place de cet accueil :

- **Deux types d'accueil :**
 1. Un *accueil sur les locaux de l'Accueil Jeunes* :
 - Un sur la commune de Brantôme en Périgord
 - Un sur la commune de Champagnac de Bélair
 2. Un *accueil mobile* sur la commune de Brantôme en Périgord, dans des lieux définis avec les jeunes inscrits.
- **Le nombre de jeunes accueillis :**
 1. **Sur un des locaux** : 9 et un animateur
 2. **Mobile** : 9 et un animateur

Cet effectif nous paraît être adapté, d'une part, au vu de la taille des locaux et d'autre part, concernant la gestion d'un groupe par un animateur afin de diminuer l'exposition aux risques de contamination de l'ensemble des individus constituant (jeunes et animateur) le groupe.

- **L'accueil se fera uniquement sur inscription :**
 1. via sms, mail ou réseaux sociaux.

Cette contrainte permet de gérer au mieux les groupes de jeunes, d'optimiser le maintien des gestes barrières et de diminuer le risque de transmission potentielle du virus.

- **Le port du masque sera obligatoire.** En effet, afin de se protéger et de protéger son semblable, nous imposons le port du masque.
- **Les horaires et la durée des accueils :**
 1. Les mercredis, nous proposerons de 13h à 18h, ce qui correspond à 2 temps d'accueil de 2h, qui s'effectueront en rotation :
 - De 13h à 15h
 - De 15h à 15h30, désinfection du local pour recevoir le deuxième groupe
 - De 15h30 à 17h30.
 2. **Il nous sera donc possible d'accueillir en même temps, sur un créneau défini :**
 - 8 jeunes sur le local Brantôme en Périgord,
 - 8 jeunes sur le local de Champagnac de Bélair,
 - 10 jeunes en accueil mobile sur l'extérieur.

En effet, nous pensons qu'au-delà, l'attention des jeunes et des adultes, à respecter la mise en place des gestes barrière s'amenuise et favorise la prise de risque.

Nous mettrons en place des **accueils au local** de Brantôme en Périgord et de Champagnac de Bélair (9 jeunes max) et/ou un **accueil mobile** (9 jeunes max) sur Brantôme en Périgord, ou sur des lieux définis à l'avance avec les jeunes et leur famille.

Pourquoi la mobilité des accueils ?

Nous pensons qu'être enfermé dans un local accentue les risques de contamination car nous sommes tentés et nous touchons sans nous en rendre compte, les objets présents. C'est naturel, nous retrouvons nos repères dans ce local que nous connaissons bien et au sein duquel nous aimons être. C'est pourquoi, afin de limiter cet effet, nous proposons d'aller à la rencontre des jeunes, au sein d'un lieu prédéfini où ce risque est minoré.

Accueillir à l'extérieur peut nous permettre d'être dans une relation sociale à moindre risque :

Pour cela nous n'avons pas besoin de local, de billard ou tout autre chose mais uniquement de nous retrouver et d'échanger.

Parce que nous pouvons **avoir des distances** entre nous sans murs, mobilier et portes.

Que nous **n'allons pas être soumis** à utiliser des chaises, un billard, un canapé et l'ensemble des objets présents c'est-à-dire des surfaces dites « de contact » susceptibles d'être contaminants.

Qu'en plein air **la diffusion des microbes et postillons** ne vont pas se déposer sur les objets qui nous entourent.

ACTIVITES

Les animateurs proposeront uniquement des activités permettant de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Les activités proposées par l'Accueil Jeunes seront plutôt axées autour de 3 thématiques :

1. Activités de discussion et d'échanges afin de reprendre contact avec la jeunesse
 - a. Travailler sur le vécu du confinement
 - b. Travailler sur l'apprentissage des gestes « barrière » et les mesures de déconfinement
 - c. Recueillir les souhaits des jeunes pour les vacances d'été
2. Activités individuelles :
 - a.
3. Activités collectives :
 - a. Radio
 - b. Interview populations Brantôme sur le confinement et le déconfinement
 - c. Sport de type : skate, roller

PROTOCOLE

LES PROFESSIONNELS :

- Voir protocole spécifique + affichage
- Pas de contacts physiques entre professionnels, respect de la distance 1m à 1.5m
- Lavage de mains réguliers avec du savon (20 secondes minimum)
- Port de masque obligatoire
- Désinfection du poste de travail et des surfaces de contact après chaque utilisation



LES ENFANTS :

- Voir protocole spécifique + affichage
- Port de masque obligatoire
- Lavage de mains réguliers avec du savon (20 secondes minimum)
- Respect des distances entre autrui de 1m à 1.5m
- Ne pas se prêter son téléphone portable

LES GESTES BARRIERES :

- Voir protocole spécifique + affichage



LE NETTOYAGE DES LOCAUX :

- Voir protocole spécifique + affichage